

# Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en intelligence artificielle

Université d'Ottawa

**Date limite** : 17 novembre 2020

**No. de l'affichage** : 20047-CRC

L'Université d'Ottawa sollicite des candidatures pour un poste de titulaire d'une Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 en intelligence artificielle (IA) à l'interface de la chimie et des mathématiques. La personne retenue occupera un poste menant à la permanence à la [Faculté des sciences](#). On s'attend à ce que les candidats et les candidates détiennent un doctorat en chimie, en mathématiques ou dans un domaine proche et qu'ils ou elles aient eu un parcours exceptionnel en matière de recherche et d'enseignement. La personne retenue devra mettre en place un programme de recherche solide, financé par des sources externes et axé sur la collaboration dans le domaine de l'intelligence artificielle au sens large et qui complète l'expertise existante du [Département de chimie et des sciences biomoléculaires](#) et du [Département de mathématiques et de statistiques](#). La personne choisie sera membre des deux départements et contribuera à l'enseignement et aux services dans les deux départements. Elle travaillera au développement et à l'application de méthodes modernes d'IA pour décortiquer l'information chimique et résoudre des problèmes importants de chimie, établira des collaborations productives avec des chimistes qui produisent des données, et collaborera avec des mathématiciens pour faire avancer le développement de nouveaux outils et méthodes analytiques.

## **Embauche préférentielle :**

L'Université d'Ottawa est engagée à assurer l'équité, la diversité et l'inclusion dans les environnements de recherche et de leadership de nos étudiants et nos étudiantes, de notre personnel et de notre corps professoral. Par conséquent, nous encourageons fortement les candidatures des membres des quatre groupes désignés tels que les Autochtones, les minorités visibles, les personnes en situation de handicap et les femmes, telles que définies dans la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#), ainsi que toutes les personnes qualifiées possédant les compétences et les connaissances requises pour dialoguer de manière productive au sein de communautés équitables, diversifiées et inclusives. Dans le cadre de ce processus d'embauche préférentielle, les candidatures des membres des quatre groupes désignés seront priorisées et évaluées en premier pour le poste à combler. Nous demandons aux candidats et aux candidates qui souhaitent bénéficier d'une considération préférentielle de remplir le formulaire d'auto-identification suivant:

[https://research.uottawa.ca/sites/research.uottawa.ca/files/crc\\_formulaire\\_auto-identification\\_cvrr.pdf](https://research.uottawa.ca/sites/research.uottawa.ca/files/crc_formulaire_auto-identification_cvrr.pdf). Le but de cette mesure est d'augmenter la représentation des

membres des quatre groupes désignés dans l'attribution de postes de Chaires de recherche du Canada.

Les **chaires de niveau 2**, d'une durée de cinq ans et renouvelables une seule fois, dont les titulaires sont des chercheurs émergents exceptionnels ou des chercheuses émergentes exceptionnelles considérées par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine. Pour chaque chaire de niveau 2, l'établissement reçoit 100 000 \$ par année pendant cinq ans, à quoi s'ajoute une somme additionnelle de 20 000 \$ par année à titre d'allocation de recherche pour tout titulaire d'une chaire de niveau 2 qui en est à son premier mandat.

Les candidats ou candidates doivent être, au minimum, professeurs adjoints ou agrégés ou professeures adjointes ou agrégées, ou doivent posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir être nommés à ces niveaux. Les candidats et les candidates qui ont obtenu leur diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant doivent communiquer directement avec l'Université d'Ottawa pour toute question ayant trait à leur admissibilité éventuelle à une chaire de niveau 2. L'établissement peut proposer la candidature d'un professeur ou d'une professeure qui, au moment de la mise en candidature, a obtenu son diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant et a dû interrompre sa carrière de façon légitime (voir la section intitulée Justifications acceptables). Dans de tels cas, l'établissement doit présenter au Secrétariat une justification en bonne et due forme (à l'aide du formulaire de justification de la chaire de niveau 2), indiquant les raisons pour lesquelles le ou la candidate est toujours considérée comme étant un nouveau chercheur. L'Université reconnaît l'impact légitime que les congés (congés parentaux, congés pour maladie, par exemple) peuvent avoir sur le dossier de recherche d'un ou d'une candidate et que ces congés seront pris en compte lors du processus d'évaluation. Les personnes nouvellement sélectionnées pour une CRC sont aussi admissibles à une aide financière de la Fondation canadienne pour l'innovation pour acquérir de l'équipement de pointe indispensable à leur travail.

#### **Compétences requises :**

Doctorat en chimie, en mathématiques ou dans une discipline connexe. Une expérience postdoctorale est obligatoire. Avoir démontré d'excellents résultats de recherche reliés à l'intelligence artificielle. Un engagement continu envers l'enseignement et la formation d'étudiants et d'étudiantes aux cycles supérieurs, une solide expérience et un engagement en faveur des collaborations interdisciplinaires, et la capacité à obtenir des fonds de recherche externes. Le candidat ou la candidate doit avoir d'excellentes aptitudes pour la communication orale et écrite en anglais ou en français. Une connaissance passive de l'autre langue officielle serait un atout.

#### **Rang et salaire :**

Poste professoral régulier menant à la permanence au rang de professeur adjoint ou professeure adjointe à la Faculté des sciences. Les candidatures à des postes de rang supérieur seront également prises en considération. Ce poste est régi par une convention collective entre l'Université d'Ottawa et l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa.

### Dossier de candidature :

- une lettre de présentation;
- un curriculum vitæ à jour; (veuillez inclure les interruptions de carrière, telles que des congés parentaux ou de maladie, qui peuvent avoir eu une incidence sur votre dossier de recherche. Celles-ci seront prises en considération dans le processus de sélection);
- un plan de recherche détaillé démontrant un engagement fort en faveur de l'excellence de la recherche (5 pages maximum) ;
- une déclaration sur la philosophie et les pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (1 page) ;
- une description des champs d'intérêt en enseignement (1 à 2 pages);
- les noms de trois personnes qui pourraient être contactées par l'Université pour des lettres de recommandation qui suivront le format demandé dans les directives du programme des Chaires de recherche du Canada (i.e. une lettre d'une autorité établie dans le domaine qui n'est pas en conflit d'intérêts avec le candidat et deux lettres de répondants qui ne sont pas affiliés à l'Université d'Ottawa, à moins que la personne soit le superviseur de doctorat ou de recherche postdoctorale du candidat); et
- le formulaire d'auto-identification (se référer à la section Embauche préférentielle ci-dessus).

Le processus de sélection débutera en novembre et se poursuivra jusqu'à la dotation du poste. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes sélectionnées pour une entrevue. Prière d'envoyer le dossier de candidature à l'adresse suivante ou par courriel à :

Monsieur Sylvain Charbonneau, vice-recteur à la recherche  
Université d'Ottawa  
550, rue Cumberland, pièce 246  
Ottawa ON K1N 6N5 CANADA  
[rcca-coord@uOttawa.ca](mailto:rcca-coord@uOttawa.ca)

*Si vous êtes invité à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières en communiquant avec le Cabinet du vice-provost aux affaires professorales au 613-562-5958. Le Programme des chaires de recherche du Canada n'impose aucune restriction en ce qui concerne la nationalité ou le pays de résidence des candidats ou des candidates. Les procédures qui permettent aux titulaires de chaire non canadiens de travailler au Canada ont été établies par Emploi et Développement social Canada et par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.*

*L'Université d'Ottawa est fière de sa tradition de bilinguisme, vieille de plus de 160 ans. Par l'entremise de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme, l'Université offre aux membres de son personnel et à leurs conjoints ou conjointes de la formation dans la langue officielle qu'ils maîtrisent le moins. Au moment d'obtenir leur permanence, les professeures et professeurs devraient être capables de fonctionner dans un milieu bilingue. Dans certains cas, la capacité d'enseigner dans les deux langues officielles est une condition d'obtention de la permanence.*

***Avis de collecte de renseignements personnels***

*Conformément à la Loi de l'Ontario sur l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et à la Politique 90 de l'Université, vos renseignements personnels sont recueillis sous l'autorité du University of Ottawa Act 1965, et sont destinés à être utilisés à des fins compatibles avec votre demande d'emploi et l'administration de votre relation de travail, si elle est établie. Si vous avez des questions concernant cette collecte d'informations personnelles, veuillez communiquer avec le Cabinet du vice-provost aux affaires professorales au 613-562-5958 ou par courriel au [vra.affairesprofessorales@uottawa.ca](mailto:vra.affairesprofessorales@uottawa.ca).*